

BULLETIN

MENSUEL DE

L' A. D. I. R.



Vox et Visages

ASSOCIATION NATIONAL DES ANCIENNES DEPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - INV. 34-14

ASSEMBLEE GENERALE du 12 Mars 1960

En l'absence de Mme Delmas, Présidente-Fondatrice de l'A.D.I.R., qui arrivera quelques instants plus tard, Mme Anthionoz, Présidente de l'A.D.I.R., ouvre la séance :

« Mes chères camarades, c'est pour moi une très grande joie que de vous saluer toutes, de vous dire combien chaque année nous sommes heureuses de vous retrouver.

Notre petite Association, qui ne groupe que quelque 2.000 membres, puisqu'hélas, nous ne sommes pas revenues très nombreuses des camps de concentration, a toujours été vivante, je dirais même qu'elle l'est peut-être encore davantage depuis quelques années. Oui, certaines d'entre nous, qu'on ne voyait pas à l'Association, y viennent aujourd'hui; notre bulletin, de son côté, n'a jamais eu autant de succès. Bref, je crois que nous sommes pour la plupart fidèles à cet engagement que nous avons pris, soit dans les prisons, soit dans les camps, de ne pas se laisser perdre, au cours des années, l'amitié nouée dans les jours de misère. Nous sommes fidèles aussi à ce qui a été notre idéal de ce moment-là et qui est encore vivant aujourd'hui. Nous sommes les témoins vivants de toutes nos camarades disparus, de tous les sacrifices qu'elles et nous avons offerts ensemble pour notre pays. Aujourd'hui, il est peut-être plus utile qu'aucun que nous soyons des survivantes. Je ne veux pas ici attrister ce moment de la réunion en rappelant trop longuement cette campagne de racisme, cette campagne nazie qui, hélas, s'est développée, non seulement en Allemagne, mais dans d'autres pays et en France en particulier. Plus que nul autre, nous, les anciennes déportées, nous avons ressenti comme un affront douloureux la vue des croix gammées, de ces injures antisémites sur les murs de nos villes et de nos villages. Plus qu'aucun homme et aucune femme de France, nous avons ressenti cet affront, décidé qu'il fallait de tous nos efforts continuer le combat, parce qu'au fond le combat n'a jamais cessé, pour que l'antisémitisme et le racisme ne reparaisse pas, en particulier dans notre pays. Ce rôle, nous essayons de notre mieux, au sein du Conseil d'Administration, de le remplir pour vous en participant aux réunions, aux manifestations communes des anciens résistants,

des anciens déportés et par les articles de notre bulletin. Vous avez vu que le dernier numéro était particulièrement consacré à cette question. Mais nous ne pourrions rien faire si chacune de vous, dans votre petite sphère, vous n'essayiez pas aussi de nous aider. Vous pouvez le faire en vous réunissant, en continuant à développer cette Association dans les métiers qui sont les vôtres, dans le rôle civique que vous pouvez assurer et davantage encore si vous avez la possibilité d'agir dans les journaux ou au sein d'associations. Nous comptons sur vous pour le faire et, si nous vous voyons si nombreuses aujourd'hui, nous en sommes particulièrement heureuses parce que nous pourrons toutes prendre cette résolution de représenter très dignement nos camarades disparues.

Après ces mots d'accueil, je tiens à saluer tout de suite et avec quelle joie, tout d'abord les représentants de nos organismes de tutelle à qui nous avons demandé, pour la première fois cette année, de bien vouloir se faire représenter à notre Assemblée générale. Nous l'avons fait en particulier parce que 1960 est l'année du 15^e anniversaire de notre Association. M. Vivien, à qui je passerai la parole dans quelques instants, représente M. le Ministre des Anciens Combattants. Il est bien connu de notre Association puisqu'il représente au Cabinet du Ministre les Associations d'Anciens Combattants. Il est aussi Vice-Président du Conseil Général. Mais c'est M. Grillou qui a été délégué par M. le Président du Conseil Général, M. Dardel, pour le représenter. M. Minault, Secrétaire du Conseil Municipal, avait été désigné par M. Devraigne, Président du Conseil Municipal, mais au dernier moment il a eu un empêchement. Le Conseil Général et le Conseil Municipal suivent en effet nos travaux et nous aident très largement par des subventions qu'ils nous allouent chaque année. Enfin, je tiens à saluer M. Thouvenin, représentant M. Viguier, qui est le Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et aussi un ami; je suis très heureuse qu'il se soit fait représenter.

Enfin, j'ai la joie toute particulière de saluer nos amies belges qui nous avaient reçues si chaleureusement et si agréablement l'année dernière. Elles nous ont

exprimé le désir de nous rendre notre visite et elles sont venues assez nombreuses. Elles devaient être neuf, mais malheureusement, au dernier moment, Mme Capron et Mlle Deseunynck ont été retenues à Bruxelles. Nous avons parmi nous Mmes de Bruyn, Germaine Claesen, Elisabeth Cosyns, Deschamps, Lallemand, Lebrun, Perrin et Van Lede. Tout à l'heure, nous aurons le plaisir d'accueillir M. de Bruyn, Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Prisonniers Politiques et Ayants Droit de Belgique.

D'autre part, nous regrettons beaucoup l'absence d'une de nos Vice-Présidentes, Gabrielle Ferrières, et nous sommes tristes que plusieurs déléguées régionales soient retenues loin de nous pour des raisons de santé : Mme François, des Alpes-Maritimes, Mme Perrin, de Mâcon, Mme de Poix, d'Indre-et-Loire, Mmes Schneider et Zimmer, de la Moselle, Mme Viel, de l'Orne. Je déplore aussi qu'un grand nombre de nos adhérentes se soient excusées, entre autres, Mmes Charpentier, Davinroy, Ferlat, Jaud, Lucas, Maireau, Péron, Thiriart et bien d'autres encore, je ne puis les nommer toutes. Nous sommes désolées qu'elles ne soient pas avec nous. Elles nous ont écrit combien elles allaient penser à nous aujourd'hui, à notre tour, nous avons toutes une pensée vers elles.

C'était notre chère Présidente-Fondatrice, Marika Delmas, qui devait comme chaque année lire la liste des camarades disparus pendant l'année. Je pense qu'elle a dû être retenue au dernier moment par des obligations familiales. Si vous le voulez bien, je la remplacerai en lui disant combien nous la regrettons. Cette année, nous avons donc déploré la disparition de Mme Chauviré, de Paris, Mme Dao-Dinh, de Paris, Mme Fouré-Richard, de Tours, Mlle Lebras, de Paris, Mme Mesnard, de Tréguier, Mme Merle, de Paris, Mlle Caroline Muller, de Strasbourg, Mme Pfeiffer, de Domont, Mlle Poussin, de Paris, Mme Schaeffer, de Strasbourg, Mme Vanura, de Paris, Mme Verdier, de Toulouse (déléguée du département de la Haute-Garonne), Mme Rodonachi, membre de la Société des Amis de l'A.R.I.R. »

(Mme Anthionoz demande aux membres présents de se lever et d'observer une minute de silence.)

4'phy616

Mme Anthonioz donne ensuite la parole à M. Vivien, représentant de M. le Ministre des Anciens Combattants.

M. VIVIEN : « Madame la Présidente, Mesdames, lorsque M. le Ministre des Anciens Combattants m'a fait l'honneur de me désigner pour le représenter à votre Assemblée Générale, j'ai été touché, honoré et un peu effrayé car, s'il y a deux ans, je prenais la parole devant les 2.500 femmes de l'American Legion qui représentaient l'élite de la femme américaine. J'étais moins impressionné, moins ému qu'aujourd'hui car vous êtes l'élite de la femme française et la lecture des landistes de vos camarades disparus est le plus pathétique témoignage qu'on vous doit.

Je serai bref, car vous êtes entre vous pour vous retrouver. J'ai été touché par la chaleur de vos contacts, de vos rencontres. Je ne peux que vous en féliciter. Il m'est souvent donné d'assister à des assemblées générales, mais c'est la première fois que je sens dès la première minute une telle unanimité, une telle amitié, une telle homogénéité. Aussi j'adresse toutes mes félicitations à vous, Mesdames du Bureau. Vous servez par votre exemple, par votre présence, et lorsque je lui en rendrai compte M. Triboulet sera encore plus désole de ne pas être présent aujourd'hui. Je vous demande de croire, bien simplement, qu'au Cabinet du Ministre des Anciens Combattants, comme à

l'Office National, vous êtes parmi les privilégiées. Privilégiées non pas en recevant des avantages auxquels vous n'avez pas droit, mais parce qu'on vous donne ce à quoi vous avez droit et le plus vite possible.

Je peux vous affirmer que le calendrier d'un représentant du Conseil Municipal et du Conseil Général est très chargé et qu'il y a à mécontenter trente ou quarante personnes par semaine, lors de l'établissement du programme de cette semaine; lorsque votre Association a été citée, ce fut un concours de volontaires et c'est le Secrétaire de semaine qui a été nommé pour représenter M. le Président du Conseil Municipal. Ceci est un petit détail pour vous montrer combien votre Association est connue.

M. Thouvenin, spécialiste des questions techniques, M. Triboulet et moi-même avons trois problèmes à résoudre :

le problème de la forclusion, celui de la perte totale des biens et celui de la retraite.

Le problème de la forclusion : M. Triboulet, avant d'intervenir auprès de M. le Ministre des Finances, souhaiterait que les Associations lui indiquent si les personnes intéressées par cette mesure sont suffisamment nombreuses pour justifier une telle démarche. Dans ces conditions, il m'a prié d'insister auprès de vous pour que vous adressiez le plus rapidement possible au service chargé de

recueillir les cas intéressés les formulaires qui ont dû vous être envoyés et de constituer les dossiers. C'est avec ces pièces qu'il pourra entamer des démarches auprès de M. le Ministre des Finances.

Le problème de la perte totale des biens : la question est à l'étude avec M. le Ministre des Finances. La discussion est très avancée et il est très vraisemblable que nous aurons un résultat favorable.

Le problème de la retraite : on envisage pour les femmes la formule de la compensation par une retraite prématuée. Ceci vous montre notre admiration et vous permet de mesurer les sentiments de mon Ministre et des anciens déportés ou anciens combattants hommes vis-à-vis de vous. » (*Vifs applaudissements.*)

Mme Anthonioz remercie très vivement M. Vivien et demande aux camarades qui désirent prendre la parole, après la lecture des rapports moral et financier, de se nommer. Mmes Huk, Javelot, Audoul et Streisguth se font inscrire.

Mme Delmas, qui vient d'arriver, s'excuse beaucoup de son retard et dit : « Je vous accueille toutes avec le même cœur et la même tendresse que d'habitude. »

Puis Mme Anthonioz passe la parole à Mme Boumier pour la lecture du rapport moral.

RAPPORT MORAL (Année 1959)

Nos rencontres annuelles ont, vous le savez, un triple but : informer, réfléchir en commun sur les problèmes de l'année écoulée, décider de notre ligne de conduite.

Cette année, comme les précédentes, nous vous donnerons tous les éléments qui vous permettront d'atteindre ces buts ; mais, en cette année 1960, qui marque la quinzième année de l'existence de notre Association, ne conviendrait-il pas de retracer les étapes parcourues par l'A.D.I.R. et de rappeler ce qu'a été le sens général de son activité pendant ce laps de temps.

Après avoir réfléchi ensemble sur la manière dont ont été résolus les problèmes posés, nous serons, sans doute, mieux en mesure de déterminer notre ligne de conduite pour les années à venir.

Reportons-nous, si vous le voulez bien, à ce printemps 1945 qui a vu le retour des déportés. Nous ne tenterons pas de retracer devant vous un tableau qui est pour toujours fixé dans nos mémoires, ni d'épiloguer sur les multiples événements qui accompagnèrent ce retour, tout cela ne vous est que trop connu.

Trop nombreuses furent celles qui, désemparées, meurtries dans leur chair, brisées dans leur cœur, n'étaient plus capables d'aucune réaction. C'est alors que ce manifestèrent la sollicitude, l'amitié, l'affection de celles qui avaient pensé à préparer ce retour.

Qui étaient celles-là ?

D'une part, des femmes qui avaient combattu dans la clandestinité et qui avaient pu échapper à l'emprise de la Gestapo, ou qui, inculpées, avaient été rendues à la liberté après quelques semaines, voire quelques mois d'internement. Quelques-unes d'entre elles s'étaient groupées et, dès la libération de Paris, avaient constitué l'Amicale des Prisonnières de la Résistance dont le but essentiel était de préparer l'accueil, à leur retour, de leurs camarades qui avaient été déportées. Pour ce faire, elles avaient obtenu la réquisition du magnifique im-

meuble de la rue Guynemer. Parmi celles qui se dévouèrent ainsi, s'inscrivent des noms qui nous sont chers : Maryka Delmas, Cousy Hottinguer, Mme Schnékenberger...

Dans le même temps, à Ravenbrück, certaines de nos camarades se préoccupaient, elles aussi, de ce retour, elles prévoyaient les difficultés sans nombre qui seraient à vaincre avant de parvenir à réinsérer dans une vie normale toutes ces femmes qui avaient tant souffert. En outre, conscientes de la valeur de leur sacrifice, et résolues à rayonner dans la vie qui, au retour, serait la leur l'idéal qui les avait soutenues pendant leur captivité, elles décidaient la création d'une association qui aurait pour but de maintenir les liens d'amitié et de solidarité, de leur apporter un appui durable qui les avaient unies pendant leur captivité permettant de se reclasser dans l'existence, de venir en aide aux enfants et aux personnes qui étaient à la charge de celles décédées en captivité ou des suites de cette captivité, et enfin de contribuer à faire connaître en France et à l'étranger l'étendue et la valeur des sacrifices accomplis par les femmes ayant combattu sous le signe de la Résistance. C'est de la fusion de l'Amicale créée par nos camarades internées et des projets d'association élaborés à Ravenbrück qu'est née l'A.D.I.R. dont les statuts furent déposés dès le 22 juillet 1945.

Cet idéal, l'A.D.I.R. l'a-t-elle maintenu, ces buts, les a-t-elle atteints ? Pour nous en convaincre, examinons les diverses étapes qui jalonnent la vie de notre Association au cours de ces quinze années écoulées. C'est d'abord la période au cours de laquelle tous les problèmes que pose le retour en masse des déportés ont à être réglés dans l'immédiat ; il faut d'abord vêtir, nourrir, héberger, soigner. L'A.D.I.R., dans son immeuble de la rue Guynemer, multiplie ses services : hébergement, restaurant, examens médicaux, consultations juridiques, distributions de secours, placements, etc.

Après cette période de dépannage, de la quasi-totalité de ses membres (quelques

sont celles d'entre nous en effet qui n'ont pas eu à bénéficier de l'un ou l'autre de ses services), l'A.D.I.R. veut affirmer son action. Entre les années 1945 et 1948, nous voyons se développer l'activité de l'atelier de couture où, tout en recevant une rétribution, quelques-unes de nos camarades apprennent ou se perfectionnent dans un métier, et peu à peu se réadaptent à une vie normale ; les maisons de convalescence en Suisse et dans le Midi reçoivent celles d'entre nous parmi les plus déprimées et les plus éprouvées dans leur santé ; grâce à ces séjours, il leur est désormais possible d'envisager une reprise normale de leur activités ; des séjours à l'étranger permettent à celles qui en bénéficient non seulement une détente, mais aussi le moyen d'acquérir des vues nouvelles ; le Service social, par des dons ou des prêts d'honneur, apporte une aide aux camarades en difficulté ; des colis de suralimentation sont distribués à celles dont l'état de santé est déficient, etc.

Pendant la période qui s'étend de 1948 à 1954, l'A.D.I.R. ,tout en continuant son œuvre de solidarité, voit s'intensifier ses tâches en ce qui concerne la reconnaissance des droits de ses membres envers la législation établie en faveur des anciens combattants. Le Service social d'alors a fort à faire pour informer, expliquer et effectuer les démarches qui permettront de réunir les pièces nécessaires à la constitution des dossiers. Pour préciser l'ampleur du travail accompli, indiquons que pour établir un seul dossier, qui ne présentait cependant pas de difficultés particulières, il n'avait pas fallu écrire moins de vingt et une lettres, effectuer quarante-deux démarches et remplir quinze formulaires. Il fallut, en outre, et cela était d'une importance capitale, éduquer les Commissions de réforme qui n'étaient pas préparées à recevoir des éléments féminins et leur faire admettre la présomption d'origine. Mais grâce à ce travail acharné, nos camarades ont pu voir leur position nettement établie au regard de la législation sociale prise en leur faveur, qui leur assure une plus grande sécurité face à l'avenir.

Les années qui suivent et qui nous amènent à la période actuelle ont vu s'atténuer le nombre et l'urgence des cas sociaux à résoudre. En effet, l'obtention de pensions a sensiblement amélioré les conditions de vie de nos camarades, il n'en reste pas moins que les mauvais coups du sort, les difficultés inhérentes à la vie même ont des répercussions plus profondes et plus sensibles chez nos camarades : les cas sociaux qui nous sont saumis demandent, pour que leur soient apportées des solutions valables, d'être suivis pendant une plus longue durée. Il s'agit, le plus souvent, de véritables prises en charge permanente, ainsi que nous le verrons lorsque dans quelques instants nous vous donnerons un compte rendu détaillé de l'activité sociale de l'A.D.I.R. pour l'année écoulée.

Mais avant de le faire, remontons le cours de ces quinze années pour examiner ce que fut, parallèlement à son activité sociale, l'orientation que notre Association a été amenée à prendre pour que soient remplies ses obligations en ce qui concerne la valeur de la contribution que ses membres peuvent et doivent apporter au rayonnement de l'Esprit de la Résistance.

A mesure que les structures de l'A.D.I.R. se renforcent, nous voyons notre Association prendre place parmi les associations qui, sur le plan national, groupent les Anciens Combattants, ainsi que parmi les organisations de Résistance. L'A.D.I.R. participe à toutes les manifestations patriotiques, elle siège depuis 1950 à l'Office National des Anciens Combattants, etc.

Par ailleurs, elle s'est associée à des travaux ou a entrepris de suivre elle-même certaines questions qui ont trait à la défense des droits de la Personne humaine. C'est ainsi que depuis 1951, par deux de ses membres, G. Tillion et C. Goetschel, l'A.D.I.R. participe aux travaux de la Commission d'enquête contre le régime concentrationnaire et que, depuis 1952, G. Anthonioz et Anise Postel-Vinay se dévouent avec la compétence que vous leur connaissez à la défense des droits des victimes des expériences pseudo-médicales nazies.

Voici exposé, d'une manière très schématique, ce que fut l'activité de notre Association depuis sa création.

Et, maintenant, où en sommes-nous ?

C'est en examinant le compte rendu de l'activité de notre Service social au cours de l'année 1959 que nous serons le mieux en mesure de percevoir l'évolution des besoins sociaux de nos adhérentes et de fixer notre ligne de conduite pour l'avenir.

Bien que nous ayons souligné que, désormais, la majorité de nos adhérentes bénéficient de pensions et que l'amélioration ainsi apportée à leurs ressources diminuaient les recours au Service social, il n'en reste pas moins que bien des cas litigieux restent en suspens et que des demandes pour aggravation doivent être présentées, ce qui a amené notre Service social à effectuer 308 démarches au Centre de Réforme et à intervenir dans la constitution de 21 dossiers. Par ailleurs, 183 démarches ont dû être effectuées près de divers Ministères, de l'Office National des Anciens Combattants, du Service départemental des Anciens Combattants. La fréquence des visites au Service social ne s'est guère ralentie : 572 personnes ont été reçues à la permanence de l'A.D.I.R., les suites à donner au cas présentées ont nécessité 47 visites à domicile et 77 dans les hôpitaux. 16 personnes ont bénéficié de séjours en maisons de repos ; 18 dons de vestiaire ont été attribués. Nous avons tenu, comme les années pré-

céduentes, à faciliter le repos pendant la période des vacances à des mères de famille, à leurs enfants, aux personnes âgées. C'est ainsi que 41 camarades de province et 10 de Paris ont bénéficié de ces dons représentant un total de 560.000 francs, se répartissant ainsi : 10 femmes âgées, 18 femmes seules avec enfants, 23 ménages pour leurs enfants.

Notre action s'est spécialement exercée en faveur des personnes âgées, et particulièrement envers celles qui, sans autre ressource que celle procurée par leur pension, ont spécialement besoin d'être aidées, et cela d'une manière permanente. C'est ainsi qu'une somme de 5 à 10.000 francs est adressée chaque mois à 9 de nos camarades, 25 dons de chauffage de 5.000 francs chacun sont octroyés au début de chaque hiver à des camarades âgées. 23 dons de Noël représentant 115.000 francs sont venus apporter à ces mêmes personnes, en même temps qu'une aide appréciée, le témoignage d'amitié de l'A.D.I.R. En outre, intensifiant son action en faveur des personnes âgées, l'A.D.I.R. a eu la satisfaction de faciliter à 3 d'entre elles l'admission dans des immeubles ou des établissements spécialement aménagés pour permettre le déroulement d'une vieillesse heureuse.

Par ailleurs, des dons représentant un total de 1.863.966 francs ont été attribués à des camarades en difficulté. Ainsi que vous le savez, c'est au Conseil d'Administration qu'il appartient de décider de l'attribution de ces dons. Il le fait après examen sérieux des causes qui ont motivé les demandes présentées. Il en est de même pour les prêts qui se sont élevés en 1959 à 1.986.300 francs et ont été accordés à 22 adhérentes de Paris et à 14 de province. 8 de ces prêts ont été consentis pour faciliter le relogement. 28 représentaient des avances sur pensions.

Nous avons eu la satisfaction d'enregistrer cette année une nette amélioration dans les remboursements de prêts. Il est tout à fait réconfortant de constater que nos camarades qui bénéficient de ces prêts ont compris que leur devoir de solidarité envers l'A.D.I.R. les obligeait à faire un effort pour s'acquitter en temps voulu de la dette qu'elles avaient contractée. Néanmoins, il reste encore des retardataires, nous leur adressons un appel pressant pour que sans tarder elles se libèrent de leurs engagements.

Une des activités de notre Service social s'est développée cette année : Mme Engoume s'est rendue plusieurs fois en province et a visité nos camarades de Lille, Le Mans, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Saverne, Angers.

Ces contacts avec la province se sont révélés particulièrement bénéfiques ; à l'occasion de ces visites, bien des liens distendus se sont renoués ; les besoins de nos camarades sont apparus plus nettement, notre action n'en a été que plus efficace. Aussi, si vous le voulez bien, c'est cette intensification de notre action en province que nous retiendrons pour l'inscrire à notre programme des années à venir, de même que celle en faveur de nos camarades âgées.

Mais d'autres perspectives s'ouvrent à notre activité. Lorsqu'au début de cet exposé, nous rappelions les buts que, dès le départ, l'Association s'était fixés, nous mentionnions parmi ceux-ci « venir en aide aux enfants et aux personnes qui étaient à la charge des camarades décédées en captivité ou des suites de cette captivité ». Or, jusqu'à cette dernière année, nous n'avions pu, d'une manière suivie, assurer cette clause, en raison même de l'urgence et de la multiplicité

des problèmes qui se posaient par ailleurs. Maintenant, ne conviendrait-il pas de se pencher sur le sort des descendants, de ces vieux parents dont beaucoup, solitaires, achèvent tristement leur vie, afin de leur témoigner un peu de l'intérêt et de l'affection que leur aurait manifestés celle qui n'est plus ?

Notre Vice-Présidente, G. Ferrières, avec sollicitude s'est penchée sur ces parents âgés, et elle a tenté de créer dans la région parisienne un lien d'amitié entre les parents de nos camarades décédées et l'A.D.I.R. Pour ce faire, un fichier des descendants a été constitué, une visite au domicile de ceux-ci a été faite par Gabrielle elle-même, ou par une autre de nos camarades qui avait plus particulièrement connu celle qui n'est plus. Ces visites ont été accueillies avec émotion et reconnaissance par ceux qui les ont reçues, elles seront poursuivies. Lorsque la situation matérielle de ces descendants le requiert, notre Service social est saisi et étudie les conditions d'aide matérielle qu'il convient d'apporter. Ceux de ces descendants qui peuvent se déplacer sont invités à se rendre à l'A.D.I.R. le lundi, dès le début de l'après-midi, où ils peuvent s'entretenir avec celles de nos camarades qui s'y trouvent réunies.

Mais, puisque nous avons évoqué le Foyer, parlons un peu de son activité. Chaque lundi après-midi s'y retrouvent nos amies de la région parisienne, auxquelles bien souvent se joignent des camarades de province. Les lundis de l'A.D.I.R. sont inscrits au bloc-notes de beaucoup d'anciennes déportées, ces réunions d'amitié sont d'un grand réconfort pour nos camarades, elles y sont accueillies par la dévouée Marguerite Billard, Présidente de la Section parisienne, et par G. Ferrière qui a la charge du rayonnement du Cercle de l'A.D.I.R. (*applaudissements*) ; pendant que Gisèle Caubrières (*applaudissements*), avec un zèle inlassable, assure le fonctionnement de la bibliothèque.

Sous le signe du « Cercle de l'A.D.I.R. », un voyage-pèlerinage au Vercors a eu lieu en juin dernier ; il a laissé dans l'esprit et dans le cœur de celles qui y ont participé une admiration profonde pour l'héroïsme de ceux qui ont vécu cette épopée, dont le Colonel Tanant avait bien voulu nous entretenir au cours d'une causerie, préparation à ce voyage. Il nous en a précisé tous les détails au cours de ce pèlerinage qu'il avait tenu à accompagner lui-même.

Toutes ces activités qui gravitent autour du Cercle de l'A.D.I.R. favorisent les contacts avec nos camarades et aident grandement à l'efficacité de notre Association.

Une autre manifestation de l'esprit d'équipe qui anime notre Association, et non la moindre, est celle représentée par l'activité de nos sections de province. Ce matin encore, au cours de la réunion de nos déléguées, nous avons pu mesurer la somme de dévouement déployé par celles qui ont accepté, en province, de représenter l'A.D.I.R. et d'en maintenir l'esprit. Malgré leur santé souvent chancelante, certaines d'entre elles accomplissent leur tâche avec persévérance : réunions de leurs adhérentes, étude de leurs difficultés, en liaison avec le Service social de l'A.D.I.R., démarches, conseils, visites aux malades, participation aux manifestations patriotiques de leur région, etc. L'action sociale de nos groupes de province s'étend souvent au-delà de l'intérêt porté à leurs membres. C'est ainsi qu'une aide aux sinistrés de Fréjus ou autres victimes de catastrophes a été apportée par plusieurs de nos sections. Leur dévouement aux

but de l'A.D.I.R. porte ses fruits; cette année, tant à Paris qu'en province, nous avons enregistré 43 adhésions nouvelles, chiffre qui n'avait jamais été atteint les années précédentes.

Mais le lien le plus puissant, celui qui relie tous nos membres, des pays les plus lointains aux bourgades les plus isolées, n'est-ce pas notre bulletin? *Voix et Visages* reflète l'idéal qui anime les femmes qui ont combattu dans la Résistance. Pour beaucoup d'entre nous, il est un support moral, il réconforte lorsque, par lassitude, on en arrive à douter de la rectitude de la voie suivie, il informe et permet de se faire une opinion sur les grands problèmes de l'heure. *Voir et Visages* tire à 2.200 exemplaires, il est adressé à tous nos membres ainsi qu'aux Amis de l'A.D.I.R.

Aussi devons-nous, en votre nom à toutes, exprimer ici à Anne de Seynes (*applaudissements*), qui assure la parution régulière de notre bulletin, nos plus sincères et nos plus chaleureux remerciements pour la tâche immense qu'elle accomplit.

Quelques mots maintenant de la représentation de l'A.D.I.R. sur le plan national.

Ainsi que vous le savez, une ordonnance du 7 janvier 1959 a porté réorganisation de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. Une modification importante est aussi intervenue dans la composition du Conseil d'Administration de l'Office National dont le nombre des membres a été considérablement réduit. Cependant l'A.D.I.R. continue d'être représentée au Conseil d'Administration de l'Office National par Germaine de Renty qui y siège en qualité de membre suppléant, et qui, avec une ponctualité exemplaire, suit plus particulièrement les travaux du Comité du Souvenir et des Manifestations Nationales. Elle est ainsi en mesure d'informer le Conseil d'Administration de l'A.D.I.R. des questions abordées, des problèmes posés, ainsi que des décisions prises, en même temps qu'elle est son porte-parole lorsque des questions de son ressort y sont abordées. Et puisque nous parlons de l'Office National, qu'il nous soit permis d'exprimer ici aux directeurs et au personnel des divers services qui relèvent de l'Office National notre profonde gratitude pour la compréhension que chacun d'eux apporte au règlement des cas que l'A.D.I.R. leur soumet.

Il serait fastidieux d'énumérer les Associations nationales de Résistance et d'Anciens Combattants aux travaux desquelles l'A.D.I.R. participe. C'est le plus souvent Denise Come qui nous représente dans ces réunions et qui établit la liaison entre l'A.D.I.R. et ces Associations, marquant ainsi l'intérêt que nous portons aux questions qui y sont traitées.

De même, notre drapeau a figuré en bonne place dans la plupart des manifestations patriotiques. Mme Payen, qui en a officiellement la charge, est allée dans ce rôle très souvent au delà de ses forces, aussi sera-t-elle désormais suppléeée par Mme Chenu.

Mentionnons aussi la représentation de l'A.D.I.R. à divers pèlerinages sur les lieux de camps de concentration, notamment à Flossenbürg et à Ravensbrück.

Enfin, dans un geste d'amitié envers l'Association « Revivre », groupement de solidarité envers les Orphelins de la Résistance, qui avait bien voulu faire bénéficier de sa colonie de vacances sept enfants de nos adhérentes, l'A.D.I.R. a tenu un comptoir à la vente de charité organisée par « Revivre ». Le bénéfice a

été intégralement versé à cette Association. Que soient remerciées ici Mme Charpentier, Mme Geoffray et Mme de Renty (*applaudissements*) qui ont bien voulu assumer la charge de l'organisation du comptoir de l'A.D.I.R.

Abordons, maintenant, un chapitre important, celui qui traite de la contribution que l'A.D.I.R. apporte à l'étude et aux réalisations qui ont pour but de maintenir bien haut l'Esprit de la Résistance.

Afin de perpétuer le souvenir de tous ceux et de toutes celles qui sont tombés pour soutenir cette cause, l'A.D.I.R. a contribué pour une somme de 1.000 NF à l'érrection du Mémorial du Souvenir que le Réseau du Souvenir se propose de faire édifier à Paris, à la pointe de l'île de la Cité.

L'une des nôtres, Mme Leroux, cette « tante Yvonne », dont beaucoup d'entre nous ont pu tout au long de sa captivité apprécier le courage et l'indomptable fierté française, a pris place parmi les « Héros de la Résistance », au souvenir desquels, chaque année, le Ministère des P.T.T. réserve une émission spéciale de timbres.

Un appel a été lancé parmi nos adhérents pour aider à l'édition du Village « Anne Franck », afin d'associer celles qui ont connu toute l'honneur des camps de concentration, à la réinsertion dans une vie normale, de ceux qui se trouvent encore dans de semblables conditions.

Dans le domaine des travaux particulièrement suivis, nous devons mentionner ceux qu'a menés notre Présidente, Geneviève Anthonioz de Gaulle au Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, ceux de la Commission Internationale contre le Régime Concentrationnaire qu'a suivis Catherine Goetschel.

Enfin, la question de l'indemnisation des victimes des pseudo-expériences nazies a été suivie avec un zèle tout particulier par Anise Postel-Vinay. (*Applaudissements*.)

Les responsables de ces trois Commissions vont d'ailleurs, dans quelques instants, vous parler plus en détail du travail qu'elles ont effectué, et vous préciser le point auquel se situe, à l'heure actuelle, les importantes questions qu'elles suivent avec une compétence et une ténacité dignes de la cause qu'elles entendent servir.

Nous arrivons à la fin de cet exposé qui n'a que trop longtemps retenu votre attention, mais avant de terminer nous avons à exprimer notre gratitude profonde à tous ceux qui nous ont permis cette année encore de mener à bien notre action.

Nous remercions tout d'abord notre Ministre de tutelle qui nous a octroyé, cette année encore, une généreuse subvention, ainsi que le Conseil Municipal de Paris et le Conseil Général de la Seine, qui veulent bien continuer de faire figurer l'A.D.I.R. parmi les bénéficiaires de leurs libéralités.

Nos remerciements vont aussi aux Amis de l'A.D.I.R., à ceux de France, à ceux d'Amérique, qui constituent pour nous un inappréciable support matériel et moral.

Nous avons enfin à remercier, en votre nom à toutes, notre équipe permanente : Mme Montel, Mme Engoumé, Mlle Messan. (*Vifs applaudissements*.) Vous les connaissez, aussi nous n'avons pas besoin de faire ici leur éloge, ni d'insister sur leur valeur des services qu'elles rendent

à notre Association; qu'elles veuillent bien avec nos remerciements trouver en ces quelques mots le témoignage de notre amitié. Ce témoignage, nous l'offrons aussi à nos camarades qui, avec un zèle, une constance dignes de tous éloges, apportent une contribution bénévole à nos services administratifs : Mmes Jahan, Lesèvre, Astier. (*Vifs applaudissements*.)

Ce bref rapport de l'action sociale de l'A.D.I.R. au cours des années écoulées vous permettra, je l'espère, de constater que, depuis sa création, notre Association n'a pas failli aux buts que ses créatrices lui avaient assignés et les a respectés scrupuleusement.

Est-ce à dire que tout est parfait? que notre organisation ne comporte pas de lacunes, que notre action ne pourrait pas avoir une portée plus efficace?

Oui, bien sûr, mais ceci nous ne pourrons l'obtenir que par une cohésion toujours plus grande de nos membres, par une participation accrue de nous toutes aux travaux te aux buts de l'A.D.I.R. qui nous permettra d'avoir une connaissance toujours plus grande de vos préoccupations, de vos problèmes, de vos désirs.

La tâche qui nous est impartie ne sera jamais épuisée, c'est à la continuer ensemble et d'un même cœur que nous vous convions.

Mme Anthonioz remercie A.-M. Boumier et ajoute : « Ce qu'Anne-Marie n'a pas pu vous dire elle-même, c'est le dévouement constant qu'elle apporte à sa tâche de Secrétaire Générale. (*Vifs applaudissements*.) Elle y consacre plus que ses forces, son dévouement, sa chaleur d'amitié particulièrement précieuse, son intelligence. »

Mme Anthonioz parle ensuite des travaux dont elle est chargée au Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale. « Je ne vous en entretiendrai pas longuement, car l'année dernière j'ai exposé en détail dans le bulletin en quoi consistait ces travaux. D'autre part, si ma tâche a progressé, elle ne l'a pas fait d'une manière apparente depuis l'année dernière. Mon enquête sur Ravensbrück est virtuellement terminée. J'ai interrogé suffisamment un bon nombre d'entre vous pour penser que le travail d'information est à peu près achevé. Il reste maintenant à rédiger ce livre blanc sur la déportation des femmes commencé par Germaine Tillion et dont, en définitive, la responsabilité m'est échue. Je vous remercie tout particulièrement d'avoir bien voulu répondre au questionnaire que j'ai reçu de beaucoup d'entre vous. J'ai six cents réponses sur les commandos. »

Puis Mme Anthonioz donne la parole à Mme Postel-Vinay pour l'exposé de la question des cobayes, en ajoutant : « C'est Anise qui, depuis des années, porte la charge de cette revendication à laquelle nous, femmes de la Résistance, nous sommes attachées plus qu'à aucune autre, parce qu'à Ravensbrück nous avons connu particulièrement les victimes des expériences pseudo-médicales. Nous avons été à même d'apprécier à la fois leur courage et les souffrances qu'elles ont subies. Mais c'est aussi parce que ce crime, parmi les plus graves, n'a jamais été réparé — et cela nous paraît une injustice. Au moment où renait une vague de nazisme, de racisme — nous réclamons une fois de plus la réparation de ce crime auquel ont participé les SS, les surveillants, et aussi, ce qui est beaucoup plus grave, l'élite médicale allemande. »

COBAYES

Anise POSTEL-VINAY : « Depuis que notre Gouvernement — le seul d'ailleurs parmi tous les Gouvernements qui ont des anciens cobayes sur leur territoire — a pris sérieusement en mains l'affaire de l'obtention d'une pension, de sensibles progrès ont pu être enregistrés au cours de l'année 1959.

En février, lors de la première visite du Chancelier Adenauer, une note était envoyée au Président de la République et un vigoureux éditorial du *Monde* mettait l'accent sur l'urgence du règlement de cette question.

Au printemps, nos amis américains réussissaient à inviter pour un long séjour aux Etats-Unis une trentaine de « lapins » polonais. Leur réception officielle par le Sénat américain nous permettait, tant en Amérique qu'en France, de faire une véritable campagne de presse.

Deux résultats positifs : le Gouvernement polonais augmente les pensions des victimes polonaises et les reloge toutes décentement; d'autre part, le Gouvernement allemand envoie 27.000 dollars aux Américains pour distribuer aux cobayes polonaises. Elles-ci refusent, elles ne veulent pas un secours, mais une pension. Les 27.000 dollars sont mis en dépôt en attendant le règlement d'une véritable pension.

Les 13 et 14 mai, j'ai été invitée à participer à Bonn à la négociation franco-allemande qui n'a pas abouti, le Gouvernement allemand s'arquebouant sur un refus catégorique de toute pension aux cobayes.

En juillet, à la Conférence internationale des Résistants pour une Europe Unie, la question des cobayes est à l'ordre du jour. Anne-Marie s'y rend pour représenter Geneviève invitée à titre personnel. Maître Kreher défendra nos cobayes au sein de cette organisation internationale.

En novembre, Mme Bidault, Présidente de l'Office des Réfugiés en France, écrit au Chancelier Adenauer une longue lettre en faveur d'une de ces ressortissantes et soutenant avec vigueur le principe d'une réparation nécessaire.

En décembre, à l'occasion de la seconde visite du Chancelier à Paris, l'A.D.I.R. écrit au Président de Gaulle et à Adenauer.

L'Elysée juge notre affaire importante et promet de donner une suite à notre lettre.

L'année 1960 verra en effet une reprise des négociations interrompues depuis mai, et nous aurons peut-être la joie de vous annoncer, l'an prochain, l'aboutissement de tous nos efforts. »

Mme Anthonioz remercie Mme Postel-Vinay de son exposé et passe la parole à Catherine Goetschel :

C. I. C. R. C.

« Ce que nous avons à vous dire de la Commission Internationale Contre le Régime Concentrationnaire n'a rien de constructif et est malheureusement sans efficacité.

Le Bureau de la C.I.C.R.C. espérait qu'une conférence plénière aurait pu être tenue en novembre dernier; elle devait avoir pour objet de décider du sort de la C.I.C.R.C.; en fonction du résultat général des négociations entreprises par chacune des Commissions Nationales auprès de leur Gouvernement pour obtenir un résultat officiel et les crédits nécessaires au maintien de la C.I.C.R.C.

En 1959, la C.I.C.R.C. a pu assurer sa présence aux différentes conférences de l'O.N.U. et du B.I.T. à Genève grâce à l'obligeance de notre représentant permanent à Genève. Elle a aussi été représentée à Strasbourg par notre Président, lors de la célébration du X^e anniversaire du Conseil de l'Europe.

Ai-je besoin d'ajouter que son bulletin *Saturne* n'a plus les moyens de paraître; seule la correspondance courante est assurée.

Nous avons conscience que notre tâche n'est pas terminée et nous croyons que tous ceux qui sont ici pensent comme nous. La même foi que celle que nous avions dans les camps nous anime, nous gardons l'espoir, et mettrons tout en œuvre pour permettre à la C.I.C.R.C., dont le but est de faire disparaître le Monde concentrationnaire, d'obtenir enfin un statut officiel, et de poursuivre sa lutte. Nous espérons que vous nous aiderez dans cette tâche, et toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Puis Anne de Seynes prend la parole :

« Je n'ai pas grand'chose à ajouter à ce que notre Présidente vous a dit tout à l'heure. Nous avons publié un numéro de *Voix et Visages* orienté contre la renaissance du nazisme, à la demande de plusieurs de nos camarades. Nous les remercions de cette suggestion car depuis la publication du bulletin beaucoup d'autres camarades nous ont approuvées, ainsi que d'autres personnes qui n'ont pas oublié les crimes passés et qui ont été heureuses d'avoir entre leurs mains des témoignages qui peuvent être cités, par exemple : les Résistants de 1940, le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, les Amis de l'A.D.I.R. Lorsque les croix gammées ont reparu, combien de Françaises, des jeunes surtout, savaient ce que cela signifiait exactement? Nous sommes les témoins de crimes contre l'humanité, nous ne devons pas perdre une occasion de témoigner. Vous trouverez, en sortant, ce numéro de *Voix et Visages*, nous ne le vendons pas, cependant il a coûté assez cher. Celles qui pourront mettre une petite pièce dans la tire-lire de *Voix et Visages*. Vous trouverez aussi des livres écrits par des camarades, et d'autres, tels que les mémoires du Commandant d'Auschwitz que nous vous conseillons vivement de lire et faire connaître. »

Mme Anthonioz passe ensuite la parole à Mme Postel-Vinay pour la lecture du rapport financier.

Rapport Financier

Année 1959

Vous ne constaterez pas de changement important dans notre budget général, il se tient toujours dans les environs de 9 millions de francs.

I. — LES DÉPENSES

L'Aide sociale demeure notre poste le plus important avec 3.850.266 francs de dons et prêts, auxquels s'ajoutent les traitements de l'assistante et de sa collaboratrice que vous retrouverez plus bas, au chapitre des Traitements et Charges sociales.

Les Frais généraux, 974.126 francs, restent très raisonnables. Ils paraissent même moins élevés que l'année dernière où ils atteignaient 1.369.667 francs. En fait, ils sont sensiblement les mêmes, mais d'une part notre modeste loyer annuel de 50.000 francs n'a été versé qu'au début de 1960 et ne figure donc pas ici, et d'autre part nous avons enlevé cette année de nos frais généraux les diverses avances que nous sommes amenées à faire dans la vie courante du bureau. Ces « Avances diverses » sont groupées sous une rubrique spéciale à laquelle correspondent, en Recettes, une rubrique « Remboursements divers ». Elles comprennent notamment : l'avance pour l'organisation du voyage dans le Vercors, l'avance pour l'organisation de la vente de « Revivre », pour diverses cérémonies du Souvenir, l'achat de livres et de décorations qui sont revendus au prix coûtant aux adhérentes. Inversement, une camarade en périphérie de déménagement nous avait confié un peu d'argent que nous lui avons reversé peu à peu, à sa demande.

Les camarades de province noteront que 230.225 francs de Frais généraux de l'Association, soit le quart de ces frais, sont pris par les Ristournes aux sections départementales. Cela signifie d'une part que le Siège du 241, boulevard Saint-Germain, fonctionne à frais encore plus réduits qu'il apparaît à première vue, et cela explique d'autre part pourquoi nous demandons à chacune de nos déléguées de nous envoyer ses comptes de l'année : nous devons pouvoir justifier l'emploi des 230.000 francs de ristournes répartis sur les sections.

Je remercie très vivement l'Orne, Metz, Paris, le Loire-Centre de nous avoir spontanément envoyé leurs comptes. Je souhaite que cette bonne habitude se généralise pour la prochaine Assemblée générale.

II. — LES RECETTES

Les Cotisations de 1959 ont atteint 496.000 francs. Le taux ayant été relevé, cette somme paraît moins minable dans le tableau général de nos recettes que l'an passé. Néanmoins, la Trésorière n'est pas encore satisfaite. Elle souhaiterait un effort plus général, il nous faudrait quelques « activistes » qui rappellent gentiment à toutes les camarades qu'elles rentrent de payer leur cotisation.

La Société des Amis de l'A.D.I.R. des Etats-Unis et celle de France ont battu leur propre record. Le bal de l'« April

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS

LE 8 MAI

ACHETEZ LE

BLEUET de FRANCE



Emblème des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

des VEUVES - ORPHELINS
et ASCENDANTS

AU PROFIT

in Paris à New-York nous a procuré 2.695.275 francs. La Présidente des Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique veille, il faut le dire, sur ce bal comme une poule sur son poussin. Elle nous a déjà écrit cette que le prochain bal d'avril avait retardé sa date au soir où le Général de Gaulle serait l'hôte à dîner de la ville de New-York pour qu'il puisse aisément se rendre de l'un à l'autre! Merci, Miss Ferriday!

La Société des Amis de l'A.D.I.R. de France a dépassé le million de cotisations, objectif qu'elle poursuivait depuis plusieurs exercices! Non seulement elle comprend bon nombre d'amis fidèles, mais elle « recrute ». Ses membres arrivent à intéresser toujours d'autres personnes ou collectivités au sort des anciennes déportées. Aux uns comme aux autres, nous exprimons toute notre reconnaissance.

Nos camarades elles-mêmes ne sont pas en reste, elles ont donné, outre leur cotisation, pour soutenir l'Association et le bulletin auquel elles tiennent beaucoup, 627.970 francs. Enfin, celles qui avaient fait des emprunts ont très régulièrement remboursé cette année. Nous les en avons déjà chaleureusement remerciées dans le bulletin de Anne-Marie Boumier vient encore de le faire dans son rapport. Si vous regardez les chiffres, vous constaterez en effet que les remboursements de prêts constituent à peu près le quart de nos recettes de l'année. Vous comprenez alors pourquoi nous insistons tant sur ce chapitre.

Au poste des Subventions, vous ne voyez pas figurer celle de l'Office National des Anciens Combattants. Rassurez-vous, ce n'est qu'un retard comptable, elle figurera au début de 1960.

Le Conseil Général de la Seine ne nous a pas oubliées cette année, non plus que le Conseil Municipal de Paris, qui, outre l'attribution de la somme importante de 550.000 francs, nous a fait l'honneur de nous convier à un amical déjeuner où l'on s'est promis de se mieux connaître à l'avenir.

Ainsi, avec les recettes diverses, nous arrivons à 8.612.911 francs de recettes, alors que nous avons dépensé 8.829.042 fr. Il nous a donc manqué 216.131 francs pour que notre budget soit en équilibre parfait. Et encore n'avons-nous pas augmenté d'un centime notre personnel pourtant si dévoué et si compétent! En vérité, nous ne devons notre relatif équilibre qu'à la fidélité de nos membres et à la générosité des collectivités qui nous soutiennent. Nous souhaitons vivement que cette générosité nous suive tout au long de notre vie, mais nous ne sommes en fait jamais sûres de l'année qui vient, c'est pourquoi nous avons un petit fonds de réserve, intitulé sur le tableau « Portefeuille ».

Si nous enlevons de ces 12.147.000 francs les 3.705.100 francs qui restent du don anonyme de 5.000.000 de francs réservé à nos camarades atteintes de troubles psychiques, nous disposons donc d'une réserve de 8.441.900 francs qui assure tout juste une année de fonctionnement à l'Association. Cela nous donnerait le temps, éventuellement, d'organiser une manifestation comme une vente de charité qui nous renflouerait. Mais au fur et à mesure que nous vieillissons, l'organisation d'une vente de charité et ses risques nous font très peur, et nous espérons que nos nombreux amis continueront à nous aider régulièrement comme ils le font maintenant depuis plusieurs années.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre Association, pour l'exercice 1959.

Il appartiendra à notre Trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous sont présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par votre Association, et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre actif, disponibilités en caisse, en banque, aux chèques postaux, fonds placés en report ou en valeurs, nous ont été justifiées, ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la Dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme et que, d'autre part, ces dépenses et recettes avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels j'ai procédé que les comptes qui vous sont soumis ont été établi avec exactitude et sincérité et j'estime que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES.

M. BILLARD

Mme Anthonioz remercie Mme Postel-Vinay qui, en même temps qu'elle remplissait son rôle ingrat de Trésorière, a été aussi un membre actif du Bureau.

Puis Mme Anthonioz fait approuver les rapports moral et financier. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Mme Anthonioz passe ensuite la parole aux camarades qui l'ont demandée.

Cécile HUK : « Mes chères camarades, je ne peux pas vous dire quelle est ma joie d'être parmi vous cette année. Cela ne s'exprime pas. Vous m'êtes très chères et lorsque je me trouve avec des êtres chers, je livre mes réflexions, je les livre telles que je me parle à moi-même. Ce n'est pas parce que je suis juive et surtout juive originaire de l'Europe centrale, que je viens vers vous. Depuis que j'étais toute petite (j'ai maintenant cinquante-deux ans), on m'a appris que nous devions suivre notre destinée jusqu'au bout. Je n'ai aucun complexe, ni d'infériorité, ni de supériorité. Je suis un être humain comme les autres. Nous sommes habitués à ce que le problème juif soit un prétexte, il l'a toujours été, il le sera toujours. Chaque fois que je vois qu'on va le poser sur le tapis, je sais qu'il y a une question plus profonde, qu'on porte atteinte à toutes les libertés et pas seulement à la nôtre, et c'est dans ce sens que je veux vous parler.

Depuis 1930, j'ai vu croître de tout près le nazisme. Je me trouvais en Autriche à cette époque, car dans mon pays je n'avais pas le droit de faire des études. Nous ne pouvions être que des paysans. Je suis donc allée en Autriche pour faire des études. Avant 1933, j'ai vécu l'avéne-

ment d'Hitler et je puis vous dire qu'Hitler n'a pas commencé par les juifs. Il a d'abord débarrassé le plancher de tout ce qui était un soupçon de liberté. Il a débarrassé le plancher des jeunes catholiques de Rhénanie qui se sont regroupés. Il les a encore anéantis et ainsi de suite. Je crois que le nazisme est né parce que le peuple allemand n'a pas trouvé son unité intérieure. On s'est battu entre frères et c'est ainsi qu'Hitler a pu venir.

Lorsque j'étais dans mon pays, on m'a parlé de la France, vous ne pouvez pas vous imaginer ce qu'elle représente, non seulement pour nous juifs, mais pour nous gens de l'Europe centrale. C'était pour nous un idéal. Cette anecdote vous le montrera : à l'école, on m'avait traitée de sale juive, alors j'ai demandé à mon père de dire à la directrice que je ne voulais pas écrire le samedi. Mais mon père m'a dit : il y a un pays où cela ne peut pas se produire, c'est la France. Je n'ai pas hésité et depuis 1940 j'ai pris part à la défense de cette France qui était notre idéal et, lorsque je demandais à mon retour d'être naturalisée, je l'ai fait en toute conscience. Alors permettez-moi de vous faire quelques petites réflexions. Je suis quelquefois très profondément blessée de voir que cet idéal ne correspond pas toujours à la réalité. La France est un pays riche, elle peut vivre sur elle-même, alors pourquoi tant se disputer, pourquoi ne pas s'entendre? Je veux rester fidèle au souvenir de toutes nos camarades et j'ai vu avec plaisir que l'A.D.I.R. était un peu sortie de sa réserve. Ce numéro de *Voix et Visages*, je l'ai distribué autour de moi pour montrer ce qu'est le civisme et l'entente. Je vous remercie infiniment de ce journal et je suis très émue de ce que vous avez fait, parce que vous êtes les seules de France à prendre notre défense. » (*Vifs applaudissements*.)

Mme Anthonioz remercie Cécile Huk et lui dit combien elle est émue par ce qu'elle vient de dire.

Françoise JAVELOT : « Les explications données par Anise Postel-Vinay dans son compte rendu financier ont répondu à la question que je désirais poser : je m'étais étonnée de ne pas voir figurer au chapitre des recettes la subvention de l'Office National des Anciens Combattants. »

Mme Anthonioz remercie Françoise Javelot et la félicite d'avoir lu si attentivement le compte rendu financier.

France AUDOUL : « J'ai dressé un plan de Ravenbrück et je vous annonce qu'il est maintenant en vente. Une trentaine d'exemplaires sont immédiatement à votre disposition et les camarades qui le désireront pourront se le procurer à la sortie de la salle ou s'inscrire. Moyennant 2 NF, ce plan leur sera fourni et envoyé à domicile. »

Ninette STREISGUTH : « Quel est le nombre d'adhérentes de l'A.D.I.R.? »

(Mme Anthonioz répond que ce nombre est un peu flottant par suite des décès et des changements d'adresse. Il se situe entre 1.800 à 2.000 personnes.)

Mme Anthonioz parle ensuite de la souscription ouverte par le Réseau du Souvenir, pour la construction d'un monument au chevet de Notre-Dame : « Cette crypte est vouée à la mémoire de tous les déportés, c'est dire combien sa réalisation nous tient à cœur. Nous pourront désormais nous y recueillir. Celles qui désireront participer à la réalisation de ce monument pourront mettre leur obole dans le tronc placé à la sortie de cette salle. Vous y verrez aussi un tronc pour la construction du Village « Anne Frank ». »

État des Recettes et Dépenses en 1959

RECETTES

<i>Cotisations</i>		496.000
<i>Dons</i> :		
Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique	2.695.275	
Amis de l'A.D.I.R. de France	1.150.000	
Dons divers	627.970	
	4.473.245	
<i>Remboursements de prêts</i>		2.013.739
<i>Subventions</i> :		
Conseil général	120.000	
Conseil municipal (Paris)	550.000	
	670.000	
<i>Reliquat vente de solidarité</i>		40.200
<i>Recettes diverses</i> :		
Retenues Sécurité sociale	111.360	
Intérêts des valeurs	489.959	
Remboursements divers	318.408	
	919.727	
	8.612.911	
<i>Report solde 1958</i>		1.169.859
	9.782.770	

DÉPENSES

<i>Aide sociale</i> :		
Dons	1.863.966	
Prêts	1.986.300	
		3.850.266
<i>Bulletin</i>		597.460
<i>Frais généraux</i> :		
Assurances - charges	64.575	
Papeterie	110.584	
Frais de poste	158.139	
Transports dans Paris	17.363	
Déplacements en province	49.125	
Frais de téléphone	103.439	
Frais médicaux	25.000	
Frais de réunion	89.940	
Ristournes aux sections	230.225	
Dépenses diverses	125.736	
		974.126
<i>Avances diverses</i>		423.021
<i>Traitements et charges sociales - Impôt 5 %</i>		2.984.169
<i>En caisse au 1^{er} janvier 1960</i> :		
Numéraire	24.238	
Chèques postaux	689.634	
Banque	239.856	
		953.728
	9.782.770	
<i>Portefeuille au 1^{er} janvier 1960</i> :		
Emprunt Pinay 1952-1958	8.147.000	
Emprunt national 5 % 1956	3.000.000	
Charbonnages de France	1.000.000	
	12.147.000	

Puis A.-M. Boumier donne des instructions pour le vote. Les opérations de vote étant terminées, les camarades se dirigent vers l'Arc de Triomphe pour ranimer la Flamme.

ELECTIONS

Résultats : 539 votants, 2 bulletins nuls, 527 suffrages exprimés. Mmes Anthionoz, Charpentier, Geoffray, Souchère réélues à l'unanimité; Mlle Lansac, 526 voix, élue; Mme Hottinguer, 486 voix, élue.

ELECTION DU BUREAU

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 31 mars 1960 a réélu, à l'unanimité, son ancien bureau.

Présidente : Mme Geneviève Anthionoz.

Vice-Présidentes : Mme Ferrières, Mme Goetschel, Mme Souchère, Mlle Tillion.

Secrétaire générale : Mlle A.-M. Boumier.

Trésorière : Mme Postel-Vinay.

LE DINER

Dans les salons brillamment éclairés du Palais d'Orsay, cadre vaste, agréable et confortable, le diner de l'Assemblée générale a eu lieu dans son atmosphère d'amitié habituelle. 170 camarades environ y assistaient, dont beaucoup ne s'étaient pas fait inscrire à l'avance, débordant ainsi les possibilités culinaires de l'hôtel. Il avait malheureusement fallu en refuser d'autres. Nous insistons beaucoup sur la nécessité absolue de s'inscrire au dîner, l'an prochain.

A TRAVERS LES REVUES

La Revue de Paris (mars 1960) publie un très intéressant article de M. Robert d'Harcourt, de l'Académie Française : « L'antisémitisme en Allemagne - Le retour des spectres ».

« ...il faut relire dans Mein Kampf, écrit M. R. d'Harcourt, les pages qui retracent l'origine de la passion antijuive chez Hitler... L'antisémitisme a jailli en lui comme une flambée, c'est le mot même dont il se servit. Il a pris un caractère d'obsession, il est devenue une psychose... »

Très documenté, car M. Robert d'Harcourt connaît à fond les problèmes allemands, l'article analyse l'antisémitisme actuel dans un pays où ne vivent plus que 30.000 survivants israélites et les réactions variées, souvent inquiétantes, parfois réconfortantes, du peuple allemand. Peuple qui n'a pas encore retrouvé son équilibre, ni un état d'esprit très sain malgré son essor économique.

Ajoutons, pour nos adhérentes, que M. Robert d'Harcourt est membre des Amis de l'A.D.I.R.

Dans le même fascicule, on lira également avec plaisir un article de M. Jules Roy sur le Malaise de l'Armée.

Les membres de la Bibliothèque de l'A.D.I.R. pourront y trouver ce numéro de la « Revue de Paris ».

La Voix de la Résistance a publié un numéro spécial sur le renouveau du nazisme (15 février - 15 mars), remarquablement renseigné, et que toutes nos camarades peuvent se procurer en en faisant la demande à la rédaction, 10, rue de Charenton, Paris (12^e). Ce numéro dénonce notamment l'existence d'une action internationale concertée des nazis de tous les pays, et les titres de leurs publications.

IN MEMORIAM

JEANNE FORAIN-VERDIER

Mme Jeanne Forain-François Verdier n'est plus. Elle est décédée à Toulouse, à l'issue d'une longue maladie.

Mme François Verdier, aux heures sombres de l'occupation, se refusa à admettre la défaite. Son mari, Forain-François Verdier, était entré dans la Résistance dès 1941. Sa femme l'y suivit. Elle milita au réseau « Gallia », à Libération-Sud. Entre temps, Forain, chef lucide et courageux, devint adjoint au chef régional du N.A.P. puis fut désigné, en 1943, comme chef régional de la Résistance. Mme François Verdier, qui savait à quels dangers multiples, des responsabilités toujours plus grandes, exposaient son mari, n'en continua pas moins à l'encourager dans la voie de la Résistance. Elle-même ne reculait devant aucune mission.

La catastrophe arriva à la mi-décembre 1943, avec l'arrestation du chef régional de la Résistance. Mme François Verdier n'avait pas été emmenée avec son mari par la Gestapo. Des amis lui recommandèrent de partir, de sa cacher : « Si je quittais la maison, répondit-elle, se serait accusé mon mari. »

Quelques jours plus tard, sous un prétexte futile, elle était incarcérée à son tour. Les Allemands pillèrent sa maison, démenageant meubles et objets d'art.

Un mois plus tard, après être passée par Compiègne, elle prenait le chemin de la déportation.

Elle passa quinze mois à Ravenbrück, en proie à toutes les misères physiques, qui étaient le lot commun des déportés, à toutes les tortures morales que l'absence de nouvelles de son mari et de ses enfants rendaient plus effroyables encore. Les Allemands lui avaient remis, à Compiègne, du linge taché de sang, ayant appartenu à son mari. Mais ce n'est qu'à son retour en France, en avril 1945, qu'elle apprit la triste vérité : la découverte, en février 1944, en forêt de Bouconne, du cadavre de Forain, affreusement mutilé.

Tous ces malheurs avaient profondément marqué Mme François Verdier. Rentrée en France, elle continua, néanmoins, à servir, se dévouant pour les œuvres sociales de la Résistance, et elle présidait la section régionale de l'A.D.I.R. Pendant quelques années, elle siégea comme juge assesseur au tribunal des pensions, et au Conseil d'administration de l'Office des Anciens Combattants.

Selon les dernières volontés exprimées par Jeanne Verdier, il n'y eut ni fleurs ni couronnes à ses obsèques, auxquelles une foule innombrable de déportés, de résistants, d'amis et de personnalités assistait. Mme Auba, nouvelle déléguée de l'A.D.I.R. à Toulouse, prononça devant la tombe ouverte d'émouvantes paroles :

« Dans les heures sombres du camp, a-t-elle dit, d'une voix brisée, alors que nous étions plongés dans le chaos, que nous subissions les plus cruels affronts, que nos bourreaux nous avaient meurtris moralement et physiquement, vous avez su nous encourager, nous transmettre votre optimisme ardent, nous porter la parole de réconfort, d'affection, d'amour, entretenir la petite flamme de vie dans nos cœurs. »

« Nous n'oublierons jamais votre courage dans le camp et celui que vous avez montré, lors de votre retour, pour aider les plus malheureux, soutenir les plus faibles. »

INDEMNISATIONS ALLEMANDES

AUX ANCIENS DÉPORTÉS

Nos camarades nous ont souvent demandé où en était la question du règlement des indemnitations allemandes aux anciens déportés. Nous les informons que nous suivons cette question de très près et que nous les tiendrons au courant, à mesure qu'elles se présenteront, de toutes les décisions qui seront prises, ainsi que de tous les faits susceptibles de les intéresser.

Ci-dessous, la lettre que nous avons adressée à la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, le 23 mars 1960, concernant la circulaire que cette Association avait envoyée à certaines de nos camarades en septembre 1959.

23 mars 1960.

A
Monsieur le Président
de la F.N.D.I.R.P.
10, rue Leroux
PARIS (16^e)

Monsieur le Président,

Plusieurs de nos adhérentes nous ont transmis votre circulaire de septembre 1959 concernant les indemnitations aux anciens déportés, ainsi que le mandat qui l'accompagnait.

Notre Conseil d'Administration, réuni le 7 mars 1960, a été informé des termes de cette circulaire et a estimé, à l'unanimité, que l'action de la F.N.D.I.R.P., telle qu'elle est décrite dans cette circulaire, porte un préjudice grave aux anciens déportés, en matière d'indemnisation.

Nous regrettons une fois de plus que la F.N.D.I.R.P. ne fasse pas de discrimination entre la captivité réservée aux déportés politiques et celle réservée aux S.T.O. Cela nous paraît une injustice à l'égard des survivants de la déportation.

En outre, dans la pratique, en gonflant artificiellement le nombre des victimes du nazisme, la F.N.D.I.R.P. diminue d'autant le crédit moral et matériel dû aux plus touchées d'entre nous, les victimes du crime spécifiquement nazi de l'expérimentation sur l'homme sous la violence.

Depuis le début des négociations, les Allemands ont précisément cherché à noyer le problème précis des anciens « cobayes » dans la vaste revendication des onze pays alliés. Votre circulaire de septembre 1959 nous apparaît comme un argument qui pourrait être utilisé pour renforcer la position allemande.

Le Conseil d'Administration de l'A.D.I.R. regrette profondément ce manquement à la solidarité des anciens déportés et espère qu'à l'avenir la F.N.D.I.R.P. reviendra à la défense exclusive des authentiques victimes du nazisme.

Pour répondre à la demande d'un certain nombre de nos adhérentes, nous nous proposons de publier cette lettre dans le bulletin de notre Association.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

La Trésorière :

An. POSTEL-VINAY.

La Secrétaire Générale :

A.-M. BOUMIER.

La Présidente :
G. de GAULLE-ANTHONIOZ.

Cercle de l'A.D.I.R.

CONFERENCE DU 13 FEVRIER 1960

Odile Marx, qui a eu le privilège, l'été dernier, de faire un magnifique voyage à travers la Russie et la Chine, a projeté pour nous, le lundi 15 février, le film et quelques-unes des nombreuses photographies rapportées de son immense randonnée.

Nous admirons la qualité de ces images et nous révons, en écoutant les commentaires de Dilette, de découvrir un jour, à notre tour, ces villes et ces contrées aux noms évocateurs : Moscou et son Kremlin heureusement intact. La nouvelle Sibérie, ses cités industrielles énormes et ses bourgades entourées de champs.

Nous prenons avec Dilette ce Transsibérien où vit, pendant plus de sept jours, une population pittoresque : Chinois, Coréens, Vietnamiens, mêlent leurs langues, leurs habitudes et rayent, chaque jour, sur la carte clouée au mur du compartiment, le chemin parcouru et qui semble minime à côté des onze mille kilomètres qui séparent Moscou de Pékin.

Arrivée en Chine, Dilette nous promène à travers Pékin. Elle nous montre la Cité Interdite et la Grande Muraille qui serpente autour de la ville, depuis le v^e siècle et sur 300 kilomètres.

A Pékin, encore, nous voyons cette extraordinaire allée jalonnée de personnages et d'animaux en pierre, tombeaux des treize Mings... Nankin et son lac de lotus. Changhaï et son temple défilent à leur tour, et cette foule des enfants joyeux. Les visages sont ouverts, les femmes sourient. Dilette nous dit que la femme chinoise est le grand bénéficiaire de la Révolution. Considérée, enfin, comme un être humain, elle participe au travail d'un peuple courageux, qui prend conscience de ses responsabilités et croit en des jours meilleurs.

Gabrielle FERRIERES.

M. André Postel-Vinay fera une conférence sur l'Afrique le lundi 16 mai, à 21 heures.

LE SAVEZ-VOUS ?

Car nous ne sommes pas beaucoup à en profiter... Mais de quoi s'agit-il, me direz-vous ? Eh bien, voilà : tous les lundis, notre dévouée Gisèle Caubrière est là, avec son fichier, son catalogue de livres, tous et toute à votre disposition. Et pendant qu'elle classe, répertorie, etc., nous prenons une tasse de thé en bavardant, non sans que la gourmandise y soit, le plus souvent, également satisfaite en même temps. Puis, elle peut guider dans le choix des livres selon le goût de chacune, avec l'inlassable amabilité souriante que nous lui connaissons. Lorsque nous avons envie de lire telle nouveauté (ou même une ancienne publication) qui ne soit pas encore en collection, il suffit de la lui indiquer — si possible avec les références d'éuteur, pour faciliter sa tâche — et notre Gisèle, une quinzaine de jours après, nous la procure.

Connaissez-vous d'autres bibliothèques qui, pour 5 NF par an, donne de pareilles facilités, avec un tel agrément de cadre et de compagnie ? Or, non seulement les adhérentes y sont les bienvenues, mais encore leurs familles, et ce complément de famille que constitue pour nous les membres des « Amis de l'A.D.I.R. » ?

N'avais-je pas raison de dire : le savez-vous ? Car, le sachant, j'imagine que nous serions si nombreuses... qu'il faudrait aider Gisèle. Mais que cela ne vous souciez... on y pourvoiera aisément.

Madeleine LANSAC

LA VIE DE NOS SECTIONS

Section Seine - Maritime

Notre Section de la Seine-Maritime a passé quelques heures charmantes, le 6 juin dernier, à Saint-Etienne de Rouvray. Ce jour-là, elle s'est en effet réunie dans cette localité située à quelques kilomètres de Rouen, chez notre camarade Mme Le Quellec, qui nous avait, très aimablement invitées à déjeuner. Repas exquis, ambiance d'amitié, rappel des vieux souvenirs inoubliables, entraînent ont fait que le temps a passé très vite et que nous sommes arrivées à la fin de la journée sans nous en apercevoir.

Etaient présentes, outre notre aimable hôtesse, Mmes Basille, Blankart, Cailliau de Gaule, Lesien, Michel, Perrin..., et nous avions le plaisir de la présence parmi nous de MM. Lesien et Perrin, tous les deux anciens Résistants et déportés de Buchenwald. Mme de Toulouse-Lautrec, souffrante, s'était excusée. Mme Baray n'a pu nous rejoindre que vers la fin de la journée.

Nous avons bien regretté l'absence de Mme Engoumé qu'avait accepté à notre grande joie l'invitation de Mme Le Quellec. C'est la grève du métro et des autobus, du matin du 6 juin, qui l'avait empêchée de gagner la gare Saint-Lazare, nous privant ainsi de sa présence. Nous compsons bien être plus heureuses la prochaine fois.

Section Loiret-Centre

Le 19 décembre dernier, Mmes Flamentcourt et de Bernard ont représenté l'A.D.I.R. à la remise de la Légion d'Honneur de notre chère camarade Paulette Gattignon, par Henri Marchal, en présence du Chanoine Carlotti.

Réception émouvante et si pleine de sympathie chez nos amis Gattignon entourés de leur famille et collaborateurs.

Notre camarade, Mme Péron, a eu la douleur de perdre son mari, enlevé rapidement à son affection. Mme de Robien représentait l'A.D.I.R. aux obsèques, le 15 février.

Le dimanche 24 avril, Journée des Déportés, notre Section du Loiret est chargée d'organiser les cérémonies du Souvenir à Orléans.

Vous êtes donc priées d'assister nombreuses à ces cérémonies au Monument aux Morts (rendez-vous fixé ultérieurement dans la presse locale) et aux différents services religieux qui précéderont.

M. FLAMENCAUT.

Bibliothèque

DERNIERS LIVRES RENTRÉS

Pagnol. — *La Gloire de mon Père - Le Château de ma Mère.*
Aragon. — *La Semaine Sainte.*
Lanoux. — *Le Commandant Watrin.*
Schwarz-Bart. — *Le dernier des justes* (prix Goncourt).
Par dix auteurs. — *Les dix commandements.*
A. Blondin. — *Un singe en hiver* (prix Th. Renaudot).
R. Hennig. — *Les grandes énigmes de l'Univers.*
Claude Mauriac. — *Le dîner en ville.*
Jean Duché. — *L'Histoire du Monde.*
Burrows-Millar. — *Les manuscrits de la Mer Morte.*

AUTEURS ÉTRANGERS

Carson Mac Cullers. — *Le cœur est un chasseur solitaire - Reflets dans un œil d'or - Frankie Addams.*
Truman Capote. — *La harpe d'herbe.*

Section de Metz (Moselle)

ACTIVITÉ DE LA SECTION EN 1959

- Compte rendu du voyage interdépartemental en Alsace, déjà donné;
- Compte rendu de la réunion de Noël (13 décembre 1959), donné aussi;
- Compte rendu financier, ci-joint.

Cette année, notre jeune Section a enregistré l'adhésion de Mmes Wonner, d'Hagondange, et Distel, de Thionville. Nous accueillons avec joie Mme Jacqueline Blondel, adhérente venant de Savoie et maintenant domiciliée à Metz.

Toutes les cotisations 1959, sauf une, sont payées et la Section, malgré les dépenses inhérentes à une première organisation de sortie régionale, grâce à plusieurs dons, termine l'exercice 1959 avec un bilan positif, soit 7.227 francs en caisse. Aussi envisage-t-on l'achat ou la réalisation d'un fanion en 1960.

Au cours de l'année, les malades hospitalisées, ou non, ont été suivies régulièrement par la déléguée et des camarades de bonne volonté. Malheureusement, plusieurs de nos malades restent bien faibles ou bien handicapés et notre impuissance à les secourir est pénible autant que leur regret de ne pouvoir participer à nos sorties et réunions.

La Section désire, comme au cours de 1959, effectuer une sortie touristique interdépartementale, mais permettant cette fois aux camarades des Vosges d'y participer en grand nombre. Pour ce faire, nous souhaitons que leur déléguée, Mme Cayotte, puisse prendre la chose en mains, proposant pour notre part Nancy comme centre de ralliement avec Sion, Donrémy et Vaucouleurs comme but d'excursion en autocar.

La Déléguée : A. FRANÇOIS.

Section Parisienne

Notre camarade, Mme Bates, invite les adhérentes de la Section parisienne à venir passer l'après-midi du dimanche 12 juin 1960, chez elle, 50, rue Corot, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).

Prière de vous inscrire à l'A.D.I.R.

DINER DE FIN D'ANNÉE

Il aura lieu le vendredi 17 juin 1960 à l'Orée du Faubourg, 12, rue du Faubourg-St-Honoré. Prix du repas : 13 NF, service compris, café en plus.

AVIS IMPORTANT

Nous attirons l'attention de nos camarades sur le Service des Consultations externes de l'hôpital des Invalides, 4 bis, boulevard des Invalides à Paris.

Ce Service est ouvert à tous les pensionnés militaires ou victimes civiles, titulaires d'un carnet de soins gratuits.

Les consultations suivantes fonctionnent :

Médecine générale,
Neurologie,
Ophtalmologie,
Oto-Rhino-Laryngologie,
Chirurgie générale,
Chirurgie réparatrice,
Chirurgie de la douleur,
Chirurgie des voies urinaires.

On y traite également les séquelles douloureuses, les algies, les paralysies. On y fait la rééducation fonctionnelle et la prothèse.

On peut être traitée par l'acupuncture.

Par contre, il n'y a pas de consultations de phtisiologie ou des affections des voies digestives.

Les consultations n'ont lieu que sur rendez-vous. Il suffit de téléphoner à INV. 61-00 pour se faire inscrire.

DIMANCHE 24 AVRIL 1960

Journée Nationale de la Déportation

Horaire des cérémonies :

Vendredi 22 avril :

à 18 h. : Cérémonie rituelle en la synagogue, 44, rue de la Victoire.

Samedi 23 avril :

à 17 h. 30 : Cérémonie en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré;

de 18 h. 30 à 20 h. 30 : Veillée funèbre du Relais Sacré exposé en la salle Aubry, au Ministère des Anciens Combattants;

de 18 h. 30 à 20 h. 30 : La veillée funèbre sera assurée par les drapeaux et les membres de l'ensemble des Associations issues de la Déportation.

Dimanche 24 avril :

à 8 h. 30 : En accord avec la Fédération Protestante de France et au cours du culte radio-diffusé (sur France II), célébré en l'église réformée de l'Etoile, des prières seront dites à la mémoire des victimes de la Déportation. (Le public n'y sera pas admis);

à 10 h. 15 : Cérémonie au Mémorial du Martyr juif inconnu, rue Geoffroy-l'Asnier (4^e);

à 11 h. 30 : En la cathédrale de Paris, messe solennelle;

à 16 h. 30 : Cérémonie à la crypte du Mont-Valérien.

Les drapeaux des Associations se rassembleront au pied du mât portant en berne le drapeau national. Les Présidents d'Associations se rassembleront sur le terre-plein situé immédiatement à droite du fort, face au mât portant le drapeau.

RECHERCHES

M. Jean Marc, recherche une camarade qui aurait connu sa sœur, Yvette Marc, femme Leroy, internée à Fresnes jusqu'à fin avril 1944, cellule n° 321. Elle est partie en déportation pour une destination inconnue. Prière de donner tous renseignements à l'A.D.I.R.

Mme Kaufmann née Fajga Lotzinger, internée à Pithiviers (Loiret), déportée à Auschwitz par le convoi du 6 août 1942, est décédée à Pithiviers le même jour, 6 août 1942. Son fils pense qu'elle avait avec elle sa fille âgée de 2 à 4 ans et il désirerait savoir ce que sa sœur est devenue, est-elle morte également ? A-t-elle été emmenée à Auschwitz ? Nous serions reconnaissantes à celles d'entre vous qui pourraient donner quelques indications de les adresser à l'A.D.I.R.

ANNONCES

Chenil « IGAS »

1^{er} Prix L'Ile-de-France

1^{er} Prix Société Canine Paris

LOULOU ORANGE Miniature et Nain

ELEVAGE AMATEUR

Chiots à céder

M. PALMBACH, 96, avenue Louis-Barthou
Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne)

Les membres des Associations prendront place à la tribune faisant face à l'entrée de la crypte.

Minute de silence, Sonnerie « Aux morts », Chant des Partisans.

Puis un cortège se formera ayant à sa tête les drapeaux des Associations et les personnalités officielles et se rendra en pèlerinage à la Butte des Fusillés.

Pendant la cérémonie et sur le parcours de la crypte à la Butte de Fusillés, le flambeau sera porté par un membre de l'Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance;

à 18 h. 10 : Rassemblement du flambeau du Relais Sacré et des membres des Associations au carrefour George-V-Champs-Elysées;

à 10 h. 20 : Le cortège remontera les Champs-Elysées jusqu'à l'Etoile;

à 18 h. 30 : Cérémonie de la Flamme.

N.B. : Pour permettre à un certain nombre de personnes ayant des difficultés à se transporter et désirant assister aux cérémonies du Mont-Valérien, cinq cars, d'une contenance d'environ 200 personnes, seront mis à leur disposition au Ministère des Anciens Combattants, 37, rue de Bellechasse.

Départ fixé à 15 h. 45, en même temps que le flambeau du Relais Sacré qui sera escorté par des membres de la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes.

A l'issue de la cérémonie du Mont-Valérien, les cars seront dirigés sur le carrefour George-V, afin de permettre aux personnes les ayant empruntés de participer à la cérémonie de la Flamme.

CONFÉRENCES

Notre camarade Paule Bernard-Dupont fera une tournée de conférences, en avril-mai 1960, à Arras, Douai, Péronne, Amiens, Billy, Montigny, Calais, Saint-Omer, Malo, Tourcoing, Soissons, Valenciennes, Louvroil, Jeumont, Lille et Beauvais. Elle serait heureuse d'y rencontrer d'anciennes camarades de camps.

PELERINAGES

HOLLEISCHEN

Quelques camarades ayant manifesté le désir de revoir Holleischen j'ai pris contact avec l'Amicale de Flossenbourg à ce sujet.

Un pèlerinage est organisé vers le 20 ou 25 juin 1960 comportant arrêts à Flossenbourg, Holleichen (déjeuner au village), Pilsen, Prague, Thérésine et Carlsbad. Durée : cinq jours. Montant du voyage en autocar : de 16.000 à 18.000 francs anciens à partir de la frontière. Pièce à fournir : passeport à jour à la date du voyage. L'Amicale se charge de l'obtention des visas nécessaires.

Il serait indispensable de s'inscrire au plus tôt à l'A.D.I.R., en indiquant le nombre de places désirées, afin de permettre l'organisation rationnelle du voyage.

M. LANSAC.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Claudine, 5^e enfant de notre camarade Mme Puech, alias « Simone Verger » et petite-fille de Mme Viel, déléguée de l'A.D.I.R. pour le département de l'Orne.

MARIAGES

M. Maurice Mongelard, fils de notre camarade Mme Mongelard, a épousé Mlle Marie-Thérèse Fauroux. Toulouse, le 5 mars 1960.

M. Pégahaire, fils de notre camarade Mme Pégahaire, a épousé Mlle Josette Vardin. Clermont-Ferrand, février 1960.

DÉCÈS

Notre camarade Mme Ferlat a perdu son mari. Paris, 10 mars 1960.

Notre camarade Mme Gaillard a perdu sa mère. Clermont-Ferrand, février 1960.

Notre camarade Mme Mardaga a perdu son mari. Toulouse, 8 février 1960.

Notre camarade Mme Péron a perdu son mari. Chaingy, 10 février 1960.

Notre camarade Amélie Prévot est décédée, Le Grand Charmont (Doubs).

Mme Malgouyres, Sous-Directeur de l'Office National des Anciens Combattants, a perdu sa mère. Paris, 22 février 1960.

M. Théophile Lévy, Président de la Société Française de Bienfaisance de Zürich, dont toutes celles qui ont été accueillies par sa femme et lui, n'ont pas oublié la grande bonté, est décédé en juillet 1959.

DÉCORATIONS

Ont été promues Officiers de la Légion d'Honneur :

Hommel, née Germaine Lapeyre; Aigrain, née Marie Ligault; Vannier, née Germaine Petitet; Bartoli, née Yvonne Rouquier; Bloncourt, née Irène Ottelard; Deniau, née Marie-Marguerite Hacquel; Vincon Olga; Lambolez, née Suzanne Weistein; Fouillot, née Alice-Marie-Albertine Lavausage.

Ont été nommées Chevaliers de la Légion d'Honneur :

Rollin Michelle; Witton, née Rosine Thérier; Lestage Suzanne; Barras Maria; Cocheteux, née Germaine Bernault; Vassmant, née Marie Bedoura; Ballard, née Marcelle Bonnet; Bosment Madeleine; Chenu Simone-Edmée; Piedpremier, née Marie-Louise Couder; Leroy, née Flore Derégnancourt; Nicoux, née Olga Gautier; Blad, née Amélie Grasser; Etourneau, née Renée Guinier; Etourneau, née Marie-Thérèse Lagorce; Hugo Antoinette; Hyart, née Marie-Thérèse Benart; Marié, née Marie-Antoinette Landais; Crouzet, née Annette Laroere; Moreau, née Louise Lepage; Cardelec, née Louise Lepaule; de Majo-Durazzo Cécile; Luttwig, née Germaine-Marie Munier; Davesne, née Jeanne Pernelle; Pinard Blanche; Rivat, née Thérèse Plisny; Vaillant, née Jeanne Ricolo; Simonot Marie-Jeanne; Soulier Marcelle.

La Médaille Militaire a été concédée à Mme Emilienne Deschamps. Cette concession s'accompagne de l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

GRADE UNIVERSITAIRE

Notre camarade Marijo Chombart de Lauwe a soutenu avec succès sa thèse de docteur ès lettres.

A. D. I. R.

241, Boulevard Saint-Germain
PARIS-VII

Métro : Chambre des Députés
Autobus : 63 - 84 - 94

Cotisations Adhérentes : 5 NF min.

C.C.P. Paris 5266.06

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay
Imp. Lescaret - 2, r. Cardinale, Paris-6^e